



Du 28 Juillet 2014

Présents : G.BLEINC ; P.AUGUSTIN ; P. CODOL ; L.CHAMOIN ; N.NAVARRO ; M.HENRY ; J-M FICHBEN ; M.IPLIKDJIAN ; A.BENYAMIN ; C.CAMINITA ; C.GIORSETTI ; N.RIVIERE ; P.PRESUTTO ; N.URREA ; N.VINCENT. M.JOLLY DE MUNSTHAL.

Absent : M.MINIER-ROUX ; S.GUIGONNET.

Excusée : F.LEPRETTE.

1] Attribution du marché pour l'élaboration du PLU

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la décision de lancer une procédure adaptée pour l'élaboration du PLU, une consultation a été lancée. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 9 juillet 2014. Après l'analyse des offres et conformément au règlement de consultation, la commission propose de retenir l'offre du bureau BEGEAT, pour un montant hors taxes de 31 500,00 €.

Oui cet exposé l'assemblée décide :

DECIDE de retenir l'offre la mieux disante après application des critères,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec le bureau d'études BEGEAT pour un montant HT de 31 500,00 € ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la prestation

Adopté à l'unanimité

2] Adhésion de la commune du Muy au Symielec Var

Conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et la loi n°2004-809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes doivent entériner toute nouvelle demande.

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal décide :

D'accepter l'adhésion au SYMIELECVAR de la commune du MUY, en tant que commune indépendante et d'autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision

Adopté à l'unanimité

3] Motion de soutien à l'association Train Avenir Var

Voilà déjà 20 ans que l'association « le train avenir du centre var » œuvre pour la réouverture de notre ligne de chemin de fer Carnoules-Gardanne.

Vingt ans que l'on égare celles et ceux qui s'investissent sur ce dossier, et qui ne souhaitent pourtant que permettre à tous d'avoir l'opportunité de pouvoir prendre un train.

Vingt ans que nos politiques chargés de ce dossier se cachent derrière les arguments contraires à l'esprit du service public, arguments injustifiés, pour maintenir le statu quo.

La réouverture de cette ligne est pourtant une opportunité immense tant économique que sociale pour tous les habitants du moyen-Var, et elle répondrait de surcroît à l'urgence écologique.

Il ne s'agit pourtant que de prendre une décision !

- Décision concernant la ligne Carnoules-Gardanne (Rognac) qui existe, qui dessert le centre Var, qui permettrait de joindre par transport en commun Nice (par Carnoules), Aix en Provence, Marseille, Paris (par Aix-TGV)

- Décision de mettre à notre disposition une ligne TER qui nous permettrait en laissant la voiture au parking, d'éviter les fatigues inutiles, les angoisses liées aux retards dus aux aléas de la route, les pollutions, les dangers de la circulation et les bouchons stressants, les problèmes de parking...

- Décision qui nous permettrait d'économiser ces voitures dont l'entretien de plus en plus coûteux dévore une part grandissante de notre budget. Décision qui nous permettrait d'utiliser un moyen de transport convivial au lieu de la boîte métallique dans laquelle nous devons nous enfermer, qui nous isole et nous interdit les contacts sociaux.

Cette solution, qui présente une économie substantielle en carburant et une baisse importante de la pollution répond parfaitement aux exigences du Grenelle de l'environnement.

Un contrat de plan Etat Région est en cours de négociation, la mise en conformité et en service de cette ligne est sur la table des négociations, en balance, mais très peu d'élus du territoire de la Provence Verte se mobilisent pour la ligne.

Le Conseil Municipal de Rougiers s'est déjà exprimé à l'unanimité pour la réouverture de la ligne SNCF Carnoules-Gardanne.

Nous apportons donc notre soutien à votre association qui lutte depuis déjà bien longtemps sur ce dossier.

Adopté à l'unanimité

4] Convention avec l'association pétanque club rougiéroise

Monsieur Philippe Codol, adjoint au Maire, expose à l'assemblée que l'association Pétanque Club Rougiéroise va utiliser prochainement la buvette située sur le jeu de boules pour son activité. Monsieur Philippe Codol expose qu'il convient de signer une convention pour cette mise à disposition. Monsieur Philippe Codol donne lecture du projet de convention.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir débattu, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Pétanque Club Rougiéroise pour l'utilisation de ce local.

Adopté à l'unanimité

5] Tarifs cantine 2014 /2015

Sur proposition de la commission municipale des affaires sociales, il a été décidé de ne pas modifier les tarifs de la cantine scolaire pour l'année 2014/2015 :

- 3,30 € par repas pour les enfants
- 5,65 € par repas pour les adultes
- 6,50 € par repas pour les repas intergénérationnels

Les tarifs sont bien en deçà du coût de revient conformément au Décret N° 2006-753 du 29 juin 2006.

Adopté à l'unanimité

6] Décisions modificatives budget général

Il convient d'effectuer les virements de crédits suivant :

Section d'investissement :

N° de Compte	Chapitre	Dépenses	Recettes
202	20	38 126,00	
2051	20	5 000,00	
2188	21	- 43 126,00	
	TOTAL	0,00	0,00

Où cet exposé, l'assemblée approuve cette décision modificative n°1.

Adopté à l'unanimité

7] Mise en place de la signalétique Pays d'Art et d'Histoire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Commune de Rougiers souhaite valoriser son patrimoine en créant un circuit patrimonial et touristique jalonné de panneaux signalétiques, sous l'égide du label « Pays d'Art et d'Histoire », gage de qualité et de reconnaissance.

La Commune sollicite le Syndicat Mixte de la Provence Verte, porteur du « Pays d'Art et d'Histoire », pour l'aider à concrétiser son projet.

Pour cela, Monsieur le Maire doit signer une convention de partenariat avec le Syndicat Mixte de la Provence Verte.

Le coût financier du projet étant de 6 416,00 € H.T, la participation de la commune serait de 3 678,79 €.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention.

Où cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir débattu, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Syndicat Mixte de la Provence Verte

Adopté à l'unanimité

Vu par nous, Maire de la commune de ROUGIERS pour être affiché le 30 Juillet 2014 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi

A Rougiers, le 30 Juillet 2014

Le Maire